DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 3 décembre 2021 à 19h10 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice: 9
Présents: 6
Votants: 8

<u>Présents</u>: LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, BULAND Dominique, NAROZNY Emmanuel TEMPLIER Arnaud, HETIER Xavier

Absent excusé: COCHET Pascal (pouvoir à HETIER Xavier), MALLET Vanessa (pouvoir à TEMPLIER Arnaud), GOUJAT Sébastien

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 3 décembre 2021

<u>Délibération : N° 2021-12-030</u> DM Investissement compte 21

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Imputation	Ouvert	Réduit
D F 011 615221	X	12 400.00
D F 023 023 (ordre)	12 400.00	
D I 21 2131 OPNI	4 900.00	
D I 21 2151 OPNI	7 500.00	
R I 021 021 OPFI (ordre)	12 400.00	

DETAIL PA	R SECTION	Invest.	Foncti.
Dépenses	Ouvert	12 400.00	12 400.00
	Réduit		12 400.00
Recette	Ouvert	12 400.00	
	Réduit		
Equilibre	Ouv. – Red		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	12 400.00
Solde Réductions	12 400.00
Ouv. – Réd.	

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à 12 400.00 euros Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition cidessus.

Ampliation:

- Trésorerie de Sézanne

Extrait certifié conforme au registre des délibérations Fait à Courgivaux le 3 décembre 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Souspréfecture Epernay le Adecembre 1021 et de la publication, le 3 decembre 1021 Fait le 8 decembre 1021 Le Maire, Madame le Maire, Sylvie LEFRANC

